Le Conseil national du bruit (CNB) vient de produire un guide qui vise à faciliter la compréhension de la réglementation acoustique des constructions. L'ouvrage propose aussi des recommandations pour les bâtiments dénués de réglementation spécifique. Les textes s'appliquant aux bâtiments existants sont également explicités.

Le Conseil national du bruit (CNB) vient de produire un guide qui vise à faciliter la compréhension de la réglementation acoustique des constructions. L'ouvrage propose aussi des recommandations pour les bâtiments dénués de réglementation spécifique. Les textes s'appliquant aux bâtiments existants sont également explicités.

Ce guide vise à faciliter la lisibilité et la compréhension de la réglementation et à inciter les constructeurs (maîtres d'ouvrage, concepteurs, entrepreneurs) à se préoccuper de l'acoustique des bâtiments qu'ils construisent, en rappelant, au-delà des obligations réglementaires, les risques qu'ils prennent lorsqu'ils ne s'y intéressent pas.

L'ouvrage recense l'ensemble de la réglementation existante et se compose de trois volets relatifs :
- aux réglementations acoustiques des bâtiments neufs,
- aux recommandations acoustiques du Conseil National du Bruit
- aux bâtiments existants.

Ce guide prend en compte l'ensemble des réglementations existantes au 1er novembre 2017 (en particulier le décret du 7 août 2017 relatif à la prévention des risques liés aux bruits et aux sons amplifiés). Il a vocation à être réactualisé périodiquement (la date de l'édition est indiquée en bas du document)

Télécharger le guide (format pdf - 4,7 Mo)